

Montpellier, lundi 13 août 2018

## Conchyliculture

### Soutien aux conchyliculteurs touchés par l'épisode du phénomène naturel appelé la « Malaïgue » sur l'étang de Thau

Les fortes chaleurs d'une durée et d'une intensité exceptionnelles conjuguées à l'absence de vent ont favorisé l'apparition d'un phénomène connu et naturel appelé la « Malaïgue » sur une partie de l'étang de Thau. Il se caractérise par une coloration blanche de l'eau due à un manque d'oxygène (entre 0,05 et 2 mg/l observés) et une hausse de température de l'eau (entre 28 et 30° observés).

Il provoque à un certain seuil une mortalité de certains coquillages notamment les huîtres et les moules, mais aussi des poissons et des algues présents dans l'étang. Des pertes de production pouvant aller jusqu'à 100 % sont observées sur le secteur Ouest de l'étang (Marseillan et Mèze) pour les huîtres et l'ensemble de la production de moules est impacté sur tout l'étang.

C'est pourquoi sans attendre le Préfet de l'Hérault a réuni ce vendredi 10 août l'ensemble des acteurs de la filière conchylicole, les collectivités et les partenaires (MSA, Ifremer, ...) pour évaluer les difficultés auxquelles les professionnels sont confrontés et étudier les mesures économiques à mobiliser. Il a été notamment rappelé que les coquillages restent commercialisés sans restriction et peuvent être consommés sans danger.

Face à l'ampleur du phénomène, il a été décidé de mobiliser le dispositif des calamités agricoles, qui fera l'objet dès cette semaine d'une enquête préliminaire pour constater les pertes de productions. Le fond national de gestion des risques agricoles sera sollicité dans les meilleurs délais. Les producteurs sont invités à rassembler dès maintenant les éléments nécessaires aux déclarations de pertes de production.

Au-delà de cette indemnisation, les organismes sociaux (MSA et ENIM) sont mobilisés pour accompagner au mieux les professionnels (prise en charge de cotisations ou octroi de facilités de paiement). Les dossiers de prise en charge de cotisations, disponibles sur le site internet de la MSA Languedoc ([www.msalanguedoc.fr](http://www.msalanguedoc.fr)) sont à adresser à la MSA avant le 31 août, sans attendre le classement en calamité agricole. Un mailing à l'ensemble des ostréiculteurs est également prévu.

.../...

Service départemental de la communication interministérielle

04 67 61 61 25 - [pref-communication@herault.gouv.fr](mailto:pref-communication@herault.gouv.fr)

Site internet : [www.herault.gouv.fr](http://www.herault.gouv.fr)



@prefet34



# Communiqué de presse



Retrouvez L'État dans l'Hérault  
sur [www.herault.gouv.fr](http://www.herault.gouv.fr)  
et sur nos réseaux sociaux



@Prefet34

Les collectivités territoriales, le conseil départemental et le conseil régional ont annoncé d'ores et déjà qu'ils se mobilisent auprès des producteurs. Organisation du ramassage et élimination des déchets de production, prise en charge financière en lien avec l'Etat, facilités de paiement des redevances d'occupation du domaine public, exonérations de taxe, etc., seront étudiées dans les prochains jours pour accompagner les filières ostréicoles et mytilicoles.

Dans les prochaines semaines, le dispositif « agir ensemble » sera mobilisé pour accompagner les professionnels les plus en difficultés en lien avec les opérateurs bancaires et les organismes sociaux, afin de lisser les pertes de trésoreries et faciliter la reprise d'activité.

Le phénomène disparaîtra naturellement avec l'arrivée d'un vent suffisant et d'une baisse des températures, mais il a déjà notablement impacté les acteurs économiques du bassin de Thau. L'ensemble des services de l'Etat et des partenaires sont donc mobilisés aux cotés de la profession conchylicole.

Service départemental de la communication interministérielle

04 67 61 61 25 - [pref-communication@herault.gouv.fr](mailto:pref-communication@herault.gouv.fr)

Site internet : [www.herault.gouv.fr](http://www.herault.gouv.fr)



@prefet34

